

L'histoire se déroula le 17 juillet 1998 à Plondour-Lanvern dans le pays Bigouden. Comme chaque dimanche matin. J'allais chez mon ami Paul. C'était un jeune homme, âgé d'une quarantaine d'années, il était plutôt grand, mince, avec un visage maigre. J'arrivai chez lui aux environs de onze heures. Tout était fermé. Je frappai à la porte, mais personne ne répondit. Je pensai qu'il était parti faire ses courses, donc je repassai vers 12 heures, Mais rien à faire personne ne répondait. Je vis un voisin de Paul. Je lui demandai s'il avait vu Paul aujourd'hui, mais il me répondit que non. Alors je me décidai à faire le tour de la maison. Soudain je vis un carreau cassé. Je pénétrai dans la maison lorsque je vis Paul mort dans son fauteuil. Mon coeur battait très fort. Je me précipitai vers le téléphone pour appeler la gendarmerie, / En début d'après-midi, le médecin légiste de Pont-l'Abbé arriva sur les lieux du crime pour examiner le cadavre. Le commissaire Blanchart chargé de l'enquête, sortit du mur la balle à l'aide d'une pince à épiler. Le criminel avait dû rater son premier tir mais le deuxième il ne l'avait pas loupé. Il s'agissait d'une balle de 22 long rifle. J'accompagnai les policiers au Commissariat. Ils trouvèrent le numéro de l'arme. Alors ils se précipitèrent dans leur voiture. Je leur demandai si je pouvais les accompagner, l'inspecteur me fit signe de prendre un gilet pare-balle. On alla faire une descente à la rue des œilleux où habitait le suspect. Il n'y avait personne mais on trouva 1 kg de résine de cannabis dans sa chambre sous son lit. C'était ce genre de drogue qu'on vendait aux portes de certains collèges et lycées. Alors qu'on s'apprêtait à retourner au commissariat, une Mercedes immatriculée 1649 WJ 29 s'arrêta net devant la maison. On fit aussitôt demi-tour, lorsque la voiture accéléra en direction de la voie express. Ainsi, la personne perdit le contrôle de son véhicule et s'encastra dans un poteau téléphonique. Heureusement il n'était pas grièvement blessé et je pus l'arrêter, Le criminel a été condamné à 5 ans de prison ferme .pour possession de drogue, délit de fuite et pour le meurtre prémédité de son beau-père